

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 0
Votants : 0



**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024**

APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Sur proposition de Monsieur Jean ARSLAN.

Le budget supplémentaire est une décision modificative qui a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent et éventuellement de décrire des opérations nouvelles.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-5 et L. 1612-11,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57,

Vu la délibération n°2024_03_020 du conseil municipal du 20 mars 2024 approuvant le budget primitif de l'exercice 2024,

Considérant que le budget supplémentaire est une décision modificative qui a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent et éventuellement de décrire des opérations nouvelles,

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'adopter le budget supplémentaire 2024 de la ville de Montfermeil tel qu'il figure dans la maquette budgétaire annexée à la présente délibération et arrêté en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	6 530 815,68	-11 105 970,32
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	9 685 572,85	2 045 789,91
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 25 276 568,94
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		16 216 388,53	16 216 388,53
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	2 642 116,05	1 386 052,92
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	621 849,67	1 877 912,80
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		3 263 965,72	3 263 965,72
TOTAL DU BUDGET (5)		19 480 354,25	19 480 354,25